

N° 7672¹³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

relative à l'agrément d'un système de qualité
ou de certification des produits agricoles

* * *

DEUXIEME AVIS DE FAIRTRADE LETZEBUERG

DEPECHE DU PRESIDENT ET DE LA DIRECTRICE
DE FAIRTRADE LETZEBUERG AU SERVICE CENTRAL
DE LA LEGISLATION DU MINISTERE D'ETAT

(13.7.2021)

Madame, Monsieur,

Comme demandé par Monsieur Loutsch dans le mail reçu en date du 9 juillet 2021, nous nous permettons de vous soumettre ci-après notre avis révisé en ce qui concerne le projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité ou de certification des produits agricoles et plus particulièrement en ce qui concerne la formulation relative au commerce équitable.

Pour des produits composés avec des matières premières provenant d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et Caraïbes et s'il existe pour ces matières premières une filière équitable certifiée tel que défini par la charte du commerce équitable et contrôlé par un certificateur indépendant accrédité selon la norme ILNAS EN ISO/IEC 17065, le recours à ces matières premières issues du commerce équitable est exigé.*

Tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Geneviève KROL

Directrice Fairtrade Lëtzebuerg asbl

Jean-Louis ZEIEN

Président Fairtrade Lëtzebuerg asbl

* tels que lait chocolaté, brioche aux pépites de chocolat, glace à la vanille, chocolat, etc

